

SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

En 1691, quelque temps après la mort de Louvois, son fils, le marquis de Barbésieux, écrivant à M. de Saint-Mars lui spécifiait les soins qu'il devait donner à son prisonnier d'il y a vingt ans. Ce qui ferait remonter à 1671 l'incarcération du prisonnier inconnu, c'est-à-dire huit ans avant celle de Matthioli qui ne fut emprisonné à Pignerol que le 4 de mai 1679. Il serait difficile de supposer que le fils de Louvois ait pu commettre une aussi inconcevable erreur de huit années dans un espace de temps relativement aussi court. Je considère donc cette note du marquis de Barbésieux comme une preuve absolument concluante.

Un document où M. Brentano semble prétendre avoir trouvé le point le plus fort en faveur de sa thèse, est l'acte de sépulture du prisonnier masqué, lequel est, à mon avis, la condamnation la plus formelle de ses prétentions.

Lisons-le :

"L'an 1703, le 19 novembre, Marchialy, agé de 45 ans ou environ, "est décédé dans la Bastille, duquel le corps a été inhumé dans la "paroisse de Saint-Paul, sa paroisse, le 20 dudit mois, en présence de "M. Rosarge, Major de la Bastille, et de M. de Reilh, chirurgien de la "Bastille, qui ont signé."

Je dis que cet acte de sépulture est la condamnation la plus formelle des prétentions de M. Brentano, car celui-ci ne peut honnêtement invoquer la soi-disant similitude de noms, en face de la version, citée plus haut, de du Juncal, dont la véracité ne peut être mise en doute, quand il dit : "sur le registre mortuaire on a donné un nom inconnu".

D'autre part, l'âge attribué, dans cet acte de sépulture, au prisonnier inconnu, ne concorde nullement avec celui de Girolamo Matthioli qui, né en 1640, aurait eu alors soixante-trois ans.

Cet acte ne peut donc avoir aucune valeur historique, car il est évident qu'il a été fait à plaisir, dans le but de dépister les chercheurs du fameux secret.

En présence de faits dont l'authenticité ne peut être sérieusement attaquée, qui démontrent que le prisonnier masqué ne pouvait être qu'un très haut personnage dont il était de la plus grande importance de cacher le nom et la physionomie, n'est-il pas permis de se demander si la version de Voltaire et des autres historiens et écrivains qui en font un frère jumeau ou adultérin de Louis XIV, n'a pas quelque plausibilité. Ceci expliquerait, il faut bien l'avouer, les égards exagérés dont cet homme était entouré et les précautions qui furent prises pour cacher son identité, non seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort. Si l'exactitude de cette hypothèse eut été établie, on conçoit quelles conséquences une semblable révélation aurait pu avoir sur les destinées de la dynastie bourbonniennne.